

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
NGAOUNDERÉ II

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDERÉ II SUBDIVISION
COUNCIL

GENERAL OFFICE

**DECISION MUNICIPALE N°09 /DM/CAN2/SG/2026 PORTANT INFRUCTUOSITE DES
LOTS 4 ET 5 DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE EN PROCEDURE D'URGENCE
N°02/AONO/CANH/CIPM/2026 DU 13 JANVIER 2026 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES ECOLES DANS LA COMMUNE DE
NGAOUNDERÉ II REPARTIS EN CINQ LOTS**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERÉ 2^{EME},
MAITRE D'OUVRAGE,**

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'État ;

Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{eme} ;

Vu le décret n°2008/015 du 07 Janvier 2008 portant création de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré ;

Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le décret n°2001/012 du 29 décembre 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des marchés publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{eme}.

Vu le Décret n° 2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de Monsieur UM Donnacien, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du Département de la Vina;

Vu l'arrêté n°000102/A/MINDDEVEL DU 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 2, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua;

Considérant le procès-verbal de la session d'ouverture des plis et proposition d'attribution de la commission interne de passation des marchés publics placée auprès de la Commune d'arrondissement de Ngaoundéré II^{eme}.

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont déclarés infructueux les lots 4 et 5 respectivement pour la réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Sabongari (Lot 4) et la réhabilitation de l'Ecole Maternelle Bilingue (Lot 5), dans le cadre de l'Avis d'Appel d'Offre en procédure d'urgence N°02/AONO/CANH/CIPM/2026 du 13 janvier 2026 pour les travaux de construction et réhabilitation des écoles dans la Commune de Ngaoundéré II repartis en cinq lots.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

NGAOUNDERÉ, 17 FEV 2026

LE MAIRE

Ampliations :

- ARMP/AD
- JDM/ARMP
- CIPM/CAN2
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



Idrissou Abana
Maire de la Commune
d'Arrondissement de Ngaoundéré 2ème

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

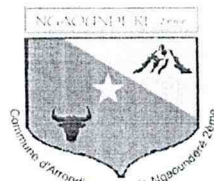
RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE

NGAOUNDÉRÉ II

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDERE II SUBDIVISION

COUNCIL

GENERAL OFFICE

COMMUNIQUE RADIO N°2026/ 01 /CR/CAN2/SG

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 2^{ème} informe le public et les soumissionnaires que dans le cadre de l'Avis d'Appel d'Offre en procédure d'urgence N°02/AONO/CANII/CIPM/2026 du 13 janvier 2026 pour les travaux de construction et réhabilitation des écoles dans la Commune de Ngaoundéré II repartis en cinq lots, les lots 4 et 5 respectivement pour la réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de Sabongari (Lot 4) et la réhabilitation de l'Ecole Maternelle Bilingue (Lot 5) sont déclarés infructueux pour absence de soumissionnaire.

Ngaoundéré, le 17 **FEV 2026**

Le Maire,



Idrissou Albana
Maire de la Commune
d'Arrondissement de Ngaoundere 2^{ème}